

## Ajournement de la naturalisation française

Par tchangoue, le 12/06/2017 à 15:30

BONJOUR marque de politesse[smile4]

je viens de recevoir mon ajournement de le naturalisation française motif : j'héberge le papa de ma fille en situation irrégulière est ce que j'ai des chances en faisant un recours

MERCI marque de politesse[smile4]

Par Visiteur, le 12/06/2017 à 17:07

Bonjour,

La loi est la loi, elle nous est rappelée (pas assez) quand elle n'est pas respectée.

## Par amajuris, le 12/06/2017 à 17:13

bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé qui saura vous indiquer vos chances de succès en cas de recours.

il faut savoir qu'en matière de naturalisation, l'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire, ce qui signifie qu'elle refuser la naturalisation d'un étranger même s'il remplit toutes les conditions exigées.

dans votre cas, si vous n'êtes ni mariée, ni pacsée avec cet homme, je crains que le recours soit inutile.

salutations